



Consultation PPCR

Ce que vous en dites

Parce que ce protocole concerne votre carrière et votre salaire, nous avons souhaité vous interroger point par point à propos des mesures gouvernementales. Aujourd'hui, nous vous rendons compte de l'ensemble des résultats.



Des mesures qui vont dans le bon sens

La réaffirmation du rôle primordial du statut de fonctionnaire plébiscité à 86,4%, la garantie de dérouler sa carrière sur deux grades (classe normale et hors classe) apprécié à 82% tout comme la transformation d'indemnités en points d'indice à 74%.

La revalorisation des grilles de salaire est également jugée positivement à 61,5%. A partir de 2020, elle pourrait apporter des gains d'environ 2,5 % sur les salaires et sur les retraites. Cette grille reste cependant en deçà des exigences syndicales et loin de l'urgence à apporter des réponses immédiates aux pertes de salaire des fonctionnaires qui s'élèvent à 7,4% depuis 2010.



D'autres mesures clairement critiquées.

La création d'un troisième grade au dessus de la hors classe (comparable au GRAF initialement annoncé par le ministère) qui ne serait accessible qu'à certaines fonctions ou au bon vouloir de la hiérarchie, est insatisfaisant pour 60% des enseignants.

Le calendrier de revalorisation des grilles indiciaires qui s'étend pour les enseignants de 2017 à 2020 est jugé comme insatisfaisant à 81,3%. Cela traduit à la fois la nécessité de revalorisation immédiate attendue par les enseignants et une vraie incertitude sur leur concrétisation puisqu'elles sont repoussées pour partie au prochain quinquennat.



D'une manière générale, les mesures restent de portée insuffisante et insatisfaisante.

La signature de cet accord des enseignants consultés ne recueille pas d'opposition majoritaire mais pas d'adhésion enthousiaste non plus : 41 % souhaitent la signature de l'accord, 29 % s'y opposent, et 30 % ne se prononcent pas.



Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'un « OUI MAIS » pour ce protocole.

Le syndicat est favorable à ce que les enseignants bénéficient des mesures même insuffisantes mises sur la table. Mais, très clairement, beaucoup reste à faire pour que ces mesures se concrétisent sur la fiche de paie des enseignants puisque certains points feront l'objet de discussions au sein de chaque ministère. Par ailleurs, la politique d'austérité et les annonces de réduction budgétaire laissent planer des incertitudes quant à la mise en oeuvre effective de l'accord. Pour le SNUipp FSU, en aucun cas, ces mesures ne peuvent être financées par les fonctionnaires eux mêmes.

L'accord prévoit également l'ouverture de négociations annuelles et triennales sur la valeur du point d'indice et sur le déroulement des carrières, en fonction de la situation économique, avec un premier rendez-vous salarial en février 2016. Pour le SNUipp et la FSU, il s'agira alors d'obtenir un plan de rattrapage pour compenser la perte de pouvoir d'achat de fonctionnaires subie depuis 2010. **Pour cela la mobilisation des personnels sera nécessaire.**